



À l'attention d'Élisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le 21 octobre 2019

## Objet : Projet de nouvelle charte du Parc naturel régional du Morvan

Madame la Ministre,

Dans les prochaines semaines, vous serez amenée à valider la nouvelle charte du Parc naturel régional du Morvan. Cette charte fait l'objet de vives discussions entre les élus locaux et le Préfet. L'objet du conflit : la demande des élus locaux d'être consultés sur les plans simples de gestion en forêt privée, les plans d'aménagement en forêt publique ainsi que sur l'abaissement du seuil d'autorisation des coupes rases à 0,5 hectare au lieu de 4 hectares actuellement.

Le gouvernement a réaffirmé sa volonté de mieux protéger la biodiversité. Or, comme le constatent les citoyens et les élus locaux, les forêts de feuillus du Morvan disparaissent au profit des plantations de douglas<sup>1</sup>. Les coupes rases se multiplient. Ces monocultures ont pourtant des impacts très négatifs sur la biodiversité, les sols, la capacité de stockage de carbone des écosystèmes forestiers, la qualité de l'eau mais aussi l'état de conservation des espaces naturels (telles les tourbières) situés dans leur bassin versant. Des impacts négatifs qui pourraient être amplifiés par le changement climatique.

Dans un contexte où la pression pour mobiliser davantage de bois s'accroît, il est indispensable de faire évoluer les modalités de validation des plans de gestion.

---

<sup>1</sup> La forêt couvre actuellement environ 45 % du territoire du Parc soit 128 000 ha. La forêt feuillue représente 55 % de la surface boisée (environ 70 000 hectares). Elle est composée principalement de chêne et hêtre. Les résineux, principalement douglas, épicéas et sapin en futaie régulière, représentent 45 % de la surface et 40 % du volume sur pied. **Le taux d'énrésinement varie d'une commune à l'autre de 2 à 85%.**

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional du Morvan, le Conseil Associatif et Citoyen et les élus locaux ont fait des propositions innovantes allant dans ce sens.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte ces demandes et de permettre une rédaction ambitieuse de la nouvelle charte pour le Parc naturel régional du Morvan dont nous vous rappelons qu'elle a fait l'objet d'un long processus de concertation locale.

Plus généralement, nous attirons votre attention sur la nécessité de faire évoluer le code forestier de façon à pouvoir mieux associer les citoyens et les élus locaux aux décisions concernant l'avenir des forêts, qu'elles soient publiques ou privées. Et bien au-delà du code forestier, il est nécessaire de créer un espace de dialogue au sein de la société, dans la diversité de ses composantes et acteurs, sur les questions de gestion forestière.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir recevoir nos salutations les plus respectueuses.

Pour les Amis de la Terre France, Khaled Gaiji, Président

Pour Canopée, Xavier Morin, Président

Pour France Nature Environnement, Michel Dubromel, Président

Pour Humanité et Biodiversité, Bernard Chevassus-Au-Louis, Président

Pour Réserves Naturelles de France, Charlotte Meunier, Présidente

Pour Sites et Monuments - SPPEF, Julien Lacaze, Président

Pour SOS Forêt France, Régis Lindeperg, Coordinateur

Pour WWF France, Isabelle Autissier, Présidente

Pour Adeny 89, Sylvie Beltrami, Membre du conseil collégial

Pour Adret Morvan, Anne Faisandier, Co-présidente.

Pour ARPENT, Raphaël Darley, Porte-parole membre du conseil collégial.

Pour l'Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire, Joël Minois, Président

Pour Autun Morvan écologie, Lucienne Haèse, Vice-présidente

Pour Capen 71, Thierry Grosjean, Porte-parole

Pour le Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne, Daniel Sirugue, Président

Pour FNE Bourgogne - Franche - Comté, Hervé Bellimaz, Président

Pour Les amis de notre forêt au Duc, Colette Roblin, Présidente.

Pour le groupement forestier du Chat sauvage, Frédéric Beaucher, Gérant.

Pour le groupement forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan, Thierry Colin, Jacques Gorlier et Ghislaine Nouallet, Co-gérants

Pour LPO Côte d'Or et Saône et Loire, Georges Risoud, Président

Pour LPO Franche Comté, Bernard Marchiset, Président

Pour LPO Nièvre, Marie Hélène Pouzol, Présidente

Pour LPO Yonne, Guy Hervé, Président

Pour la Société d'histoire naturelle d'Autun, David Beaudoin, Président

Pour SOS Forêt Bourgogne, Cyril Gillet, Coordinateur

Pour Yonne Nature Environnement et FNE Bourgogne, Catherine Schmitt, Présidente